

# Dossier santé Québec

## Aide-mémoire Introduction DSQ (Révision février 2020)

### Dossier santé Québec

#### Définition



Le Dossier santé Québec (DSQ) est une plateforme de communication qui facilite le partage sécuritaire de renseignements de santé en temps opportun entre les organismes et intervenants autorisés pour soutenir leur prestation de services de santé au bénéfice des usagers.

#### Renseignements de santé des domaines cliniques



- Les médicaments délivrés et à être délivrés
- Les résultats de laboratoire
- Les résultats d'imagerie médicale



Le système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments et le registre des refus font également partie de l'écosystème du DSQ. Des registres communs soutenant les processus d'identification (usagers, intervenants, organismes) sont également mis à contribution.

Ces renseignements peuvent être consultés avec le Visualiseur DSQ ou à partir d'applications locales, tel un DMÉ, un SIP ou un DCI certifié.

### Obligations

#### Obligations des intervenants autorisés

- **Utiliser** l'accès au DSQ exclusivement dans un contexte de soutien à une prestation de services de santé.
- **Appliquer** les lois, les règlements, les politiques et les procédures en matière de confidentialité, de protection des renseignements personnels et de sécurité des renseignements entourant le DSQ.
- **Communiquer** les renseignements des ordonnances émises dans le système de gestion des ordonnances électroniques de médicaments (s'applique à tout intervenant prescripteur de médicaments).
- **Connaître** les droits des usagers à l'égard du DSQ et les diriger pour toutes questions supplémentaires à la page [Dossier santé Québec](#) du site Web Québec.ca.
- **S'assurer** que le dispositif SécurSanté demeure en tout temps sous leur contrôle, en respectant les conditions optimales de sécurité qu'ils se sont engagés à respecter lors de sa remise.

#### Obligations des organismes autorisés

- **Communiquer le plus tôt possible les renseignements de santé** ciblés relatifs au service qu'ils fournissent aux usagers :

Organismes autorisés	Domaine clinique
Une personne ou une société exploitant une pharmacie communautaire	Médicament
Un établissement qui exploite un centre où exerce un pharmacien	Médicament
Un établissement qui exploite un laboratoire de biologie médicale	Laboratoire
Une personne ou une société qui exploite un laboratoire de biologie médicale	Laboratoire
Un établissement qui exploite un centre dans lequel est formé un département clinique d'imagerie médicale	Imagerie médicale
Une personne ou une société qui exploite un laboratoire d'imagerie médicale ou de radiologie diagnostique spécifique à la médecine	Imagerie médicale

## Sécurité, traçabilité et surveillance

### Sécurité



- Le fonctionnement du DSQ repose sur un ensemble important de mesures et de mécanismes de sécurité qui assurent la protection des renseignements personnels de santé des usagers des services de santé offerts au Québec.
- Certains intervenants autorisés ont accès à une partie seulement des renseignements collectés au moyen du DSQ, alors que d'autres ont accès à sa totalité. Le Règlement sur les autorisations d'accès [...] précise les renseignements auxquels chaque intervenant a accès. <https://www.quebec.ca/sante/vos-informations-de-sante/dossier-sante-quebec/intervenants-autorises/>

### Traçabilité



- Chaque transaction au DSQ s'effectue après une authentification de l'intervenant ou de l'organisme autorisé. Cette authentification repose sur la signature numérique effectuée à l'aide d'un certificat numérique délivré par la RAMQ.
- Pour consulter des renseignements de santé d'un usager, l'intervenant autorisé doit utiliser son dispositif SécurSanté avec son code confidentiel (NIP). Le certificat contenu dans le dispositif SécurSanté permet d'identifier l'intervenant.
- Toutes les transactions et tentatives de transactions effectuées au DSQ sont journalisées et peuvent être retracées.

### Surveillance



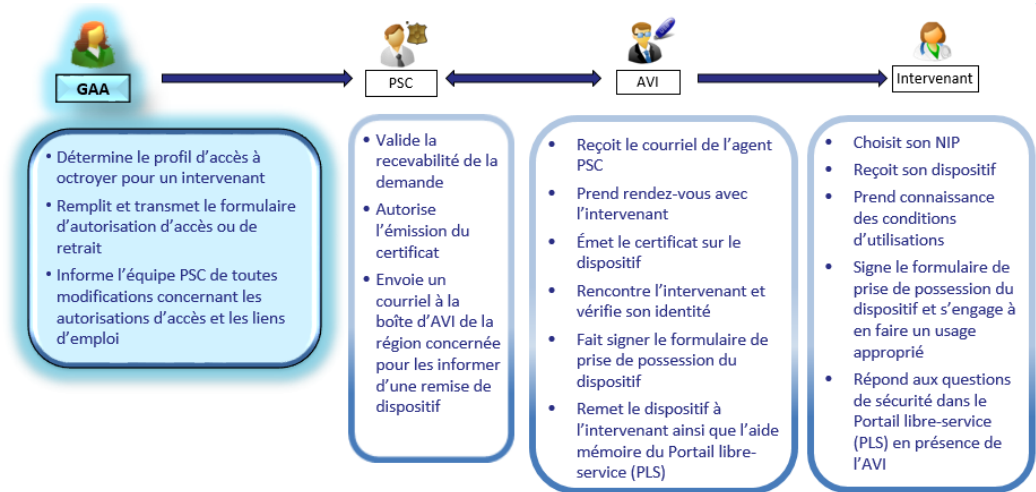
- En tant que gestionnaire opérationnel des actifs du Dossier santé Québec, la RAMQ assure une surveillance de tous les accès aux renseignements de santé qui sont réalisés au moyen du DSQ.
- Des processus et mécanismes de surveillance existent et permettent de détecter tout usage potentiellement inapproprié en regard de la finalité de la Loi. Cette surveillance permet ainsi d'informer les autorités ministérielles et de prendre au besoin les mesures nécessaires en regard des dispositions pénales prévues à la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé.
- L'utilisation du DSQ doit se faire exclusivement à des fins professionnelles qui visent le soutien à la prestation de soins, et ce dans le respect des règles d'éthique et de protection à la confidentialité des renseignements personnels.

## Démarche pour avoir accès au DSQ

Le gestionnaire des autorisations d'accès (GAA) détermine, parmi les intervenants qui sont à son emploi ou qui agissent sous sa direction, ceux à qui des autorisations d'accès peuvent être attribuées.

- Dans un établissement, le GAA est désigné par le PDG de l'établissement.
- Dans un cabinet privé de médecins, le GAA est l'un des médecins.
- Dans une pharmacie communautaire, le GAA est l'un des pharmaciens propriétaires.
- Dans un laboratoire de biologie médicale, le GAA est le titulaire du permis.

Pour attribuer des accès au DSQ à l'un de ses intervenants, le GAA remplit un formulaire et l'achemine à l'équipe des agents du prestataire des services de certification (PSC) de la RAMQ.



Pour accéder aux renseignements de santé à l'aide du dispositif SécurSanté, l'intervenant doit s'assurer que son poste de travail a été configuré pour permettre la consultation du DSQ (au besoin, l'intervenant peut faire appel à son centre de soutien technique).

## Droits des usagers



En participant au Dossier santé Québec (DSQ), l'utilisateur a le :

**Droit de refus** concernant ses renseignements de santé contenus dans les banques de renseignements du DSQ afin qu'ils ne soient pas communiqués aux intervenants ou aux organismes autorisés. Il peut également modifier la durée d'un refus ou l'annuler.

**Droit d'accès à l'information** pour obtenir la liste des intervenants et organismes autorisés qui ont accédé, au moyen du DSQ, aux renseignements de santé des domaines cliniques qui le concerne.

**Droit de rectification d'un renseignement de santé** lorsqu'il constate que les renseignements le concernant sont inexacts, incomplets ou équivoques.

**Droit de porter plainte** à propos du DSQ pour toute infraction concernant le respect de la protection des renseignements de santé le concernant.

Pour exercer un droit, pour formuler une demande ou pour plus d'informations sur les droits des usagers, référez à la page [Dossier santé Québec](#) du site Web Québec.ca.

## Renseignement absent d'un dossier

Les situations suivantes peuvent expliquer l'absence potentielle d'un renseignement de santé d'un domaine clinique :

- Présence d'une directive de refus (total ou partiel) de l'utilisateur
- Identification non réussie de l'utilisateur auprès du Registre des usagers
- Domaines Laboratoire et Imagerie médicale
  - Certains laboratoires privés ne communiquent aucun résultat d'examen d'imagerie ou de laboratoire.
  - Certains types d'examens de laboratoire et d'imagerie ne sont pas communiqués.
- Domaine Médicament
  - Peu d'établissements publics communiquent les médicaments délivrés ou à être délivrés (déploiement en cours).
  - La mise à niveau de certaines applications locales n'ayant pas encore été réalisée, certaines pharmacies communautaires n'alimentent pas les médicaments à être délivrés ou en vente libre.
  - L'identification d'un médicament pourrait être non reconnue.

## Soutien au DSQ

### Intervenants

#### Pour du soutien général aux intervenants :

- Centre de soutien local : \_\_\_\_\_
- Centre de services DSQ (pour tout problème applicatif, opérationnel ou avec le dispositif verrouillé ou défectueux)

Sans frais : 1 877 826-2433 ou par courriel à l'adresse suivante:

[00\\_dsq\\_centre\\_de\\_services@ssss.gouv.qc.ca](mailto:00_dsq_centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca)

#### **Uniquement pour des raisons de sécurité informatique dans le cas d'un dispositif perdu ou volé ou si votre mot de passe a été dévoilé, communiquez avec un agent de :**

- L'équipe « Prestataire de services de certification » (PSC)
  - Sans frais : 1 866 304-7802, option 2
  - Québec : 418 682-5140, poste 3256
  - Du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30



### Usagers du réseau de la santé et des services sociaux

- Pour plus d'information, référez les usagers à la page [Dossier santé Québec](#) du site Web Québec.ca.
- Pour remplir un formulaire, référez les usagers à la RAMQ aux numéros:

Québec : 418 646-4636

Montréal : 514 864-3411

Sans frais : 1 800 561-9749



## Mes informations de contact

Nom et coordonnées du ou des **GAA** :

Nom et coordonnées du ou des **AVI** :